



Héritage de ma grand-mère au Maroc

Par **Zeywa**, le **07/08/2015** à **14:02**

Bonjour a tous, je vais d'abord expliqué la situation globale avant de poser ma question, Ma grand mère possède une maison au Maroc, au niveau de ses enfants elle a 1 fille et 2 garçons (sa fille est ma mère) ma mère a 5 enfant, 4 avec mon père (1 garçons et 3 filles) et 1 qui est mon demi-frère dont le père est marocain mais mon demi-frère est de nationalité française et ma grand-mère dit que pour l'héritage de sa maison, ce sera juste mon demi-frère qui héritera parce qu'il a des origines marocaine et que comme mon frère, mes deux soeurs et moi somme français on ne peut pas hériter, alors que mon demi-frère et de nationalité française et je pense pas que les "origines" compte dans l'héritage de plus que pense que sont héritage passera d'abord par ma mère et mes deux oncles avant d'atteindre ma génération bref je voulais savoir si ce que ma grand-mère dit est vrai ou faux enfin voila j'espère que vous comprendrais ma question x) Bref merci d'avance pour va réponse [smile3]

Par **shamanniac**, le **07/08/2015** à **14:59**

Bonjour. Le problème est qu'il y a peut être le droit marocain qui entre en jeu.

En france vous avez raison, la nationalité n'empêche pas d'hériter mais c'est peut etre le cas la bas.